Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 30 (1922)

Heft: 12

Artikel: Expédition hospitalière de la Croix-Rouge suisse en Russie

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682800

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Expédition hospitalière de la Croix-Rouge suisse en Russie

On se souvient que la Croix-Rouge suisse a envoyé à Tsaritzine, dans le district de Saratow, des médecins et du personnel infirmier sous la direction du Dr Scherz, adjoint au Secrétariat général de la Croix-Rouge. Le but de cette avant-garde était de se rendre compte de la situation d'une région qui nous avait été désignée comme champ d'activité par le Dr Nansen, et d'étudier la meilleure manière de venir en aide à la population affamée et menacée des pires épidémies.

Le Dr Scherz est rentré en Suisse et a présenté un rapport très complet sur ce qui a pu être fait par nos délégués dans la région de la Volga et de ce qu'il paraît nécessaire d'organiser encore. Nous avons du reste mis nos lecteurs au courant de l'activité de notre mission, au fur et à mesure de l'arrivée — parfois bien retardée — des nouvelles de Russie.

Comme chef de notre expédition, la Direction de la Croix-Rouge suisse a nommé M. Perrenoud du Locle, ingénieur, qui a travaillé longtemps en Russie, parle couramment le russe et connaît les mœurs du pays. Il est installé à Tsaritzine avec le médecin-chef de notre mission, M. le Dr Walker, trois infirmières et un chef de matériel. Ce personnel sera renforcé sous peu par l'envoi de deux médecins suisses et d'un étudiant en médecine qui a déjà été sur les lieux.

Le Dr Walker avec trois de ses petits malades à l'hôpital de la Croix-Rouge suisse à Tsaritzine.

Grâce à l'arrivée de notre train composé de 14 wagons de denrées alimentaires et de matériel d'hôpital, accompagné par M. Ramseyer, et parvenu intact à destination en date du 14 octobre, notre

mission peut s'organiser maintenant pour l'hiver.

L'activité de la Croix-Rouge suisse à Tsaritzine se répartit sur:

1° *un hôpital pour enfants* de 100 à 120 lits, organisé depuis plusieurs mois par le Dr Scherz et destiné plus spécialement aux contagieux;

2° *un hôpital pour enfants atteints de maladies des yeux;* les ophtalmies sont particulièrement fréquentes et graves dans ce pays où la poussière soulevée continuellement par des vents violents règne en maîtresse et provoque des conjonctivites difficiles à guérir;

3° *un asile pour nourrissons,* contenant environ 40 places;

4° *le home « Mère et enfant »,* petit hôpital pouvant recevoir une trentaine d'accouchées et leurs bébés ayant besoin de soins médicaux;

5° et 6° *deux crèches de 120 à 150 enfants chacune,* destinées l'une aux petits malades atteints de la gale, l'autre à des convalescents sortant des hôpitaux de la localité;

7° enfin, dès le départ de la mission italienne, la Croix-Rouge suisse a repris la *policlinique* installée par les Italiens.

Tout cela dans la ville de Tsaritzine.

Mais il y a autre chose encore. On sait que notre expédition travaille en collaboration étroite avec le Comité suisse de secours aux enfants, qui ravitaille un grand nombre de cuisines de la région sur les deux rives de la Volga. Le chef de cette mission, dont le quartier général est à Sarepta — à 30 km. au sud de Tsaritzine — désire que nous installions un hôpital dans cette localité, et qu'en outre nous assurions le service médical de toute la région ravitaillée.

Nous n'aurons donc pas trop de 4 ou 5 médecins pour desservir nos installations et celles du Comité de secours aux enfants, diriger la policlinique, distribuer des médicaments qui font totalement défaut, donner des consultations dans plusieurs localités, etc. Du reste, sept médecins russes qui sont sur place nous aident dans l'accomplissement de notre tâche, ainsi qu'un nombreux personnel subalterne recruté dans la région.

C'est ainsi que la Croix-Rouge suisse soigne et nourrit dans ses installations environ 1000 personnes, la plupart des enfants, et que notre personnel prodiguera ses soins dans un rayon de plusieurs centaines de kilomètres.

D'après les renseignements — souvent horribles et particulièrement navrants — qui nous ont été fournis par le rapport du Dr Scherz, nous aurons à poursuivre notre activité en Russie jusqu'au printemps 1923, car les récoltes qui s'annonçaient bonnes ont été franchement mauvaises, et les épidémies font rage dans la grande région affamée.

La situation de nos délégués est donc dangereuse et pleine d'écueils. Formons les meilleurs vœux pour leur santé et espérons que leur travail sera couronné de succès.

Les origines et les buts de la Croix-Rouge en Suisse

par le Dr C. de Marval

(Suite et fin)

Aux termes de l'article 4 de ses statuts (du 12 juillet 1914), la Croix-Rouge suisse accomplit sa tâche en temps de paix:

a) en développant son organisation;

b) en alimentant son fonds social;

c) en créant, équipant, instruisant et organisant militairement des colonnes pour le transport des malades et des blessés;